

Fiche Poste SIGiste (H/F) CDI

Version de juillet 2023

Structure, Contexte

L'Association Syndicale autorisée (ASA) du Canal de Gignac est un Etablissement Public à caractère Administratif, qui s'étend sur 22 communes et qui regroupe plus de 4500 irrigants dans la moyenne vallée de l'Hérault (à 30 km au Nord Ouest de Montpellier). L'ASA est indépendante de toute collectivité territoriale, mais travaille en intelligence avec les communes, les intercommunalités, les organismes de bassin, la Police de l'eau... Par analogie avec le fonctionnement d'une commune, les décisions stratégiques et les autorisations financières sont prises par le Conseil Syndical, constitué d'une vingtaine de membres. Le Président est l'homologue du maire et représente légalement l'ASA.

L'ASA a été créée en 1883 pour promouvoir le développement agricole de la Vallée de l'Hérault, en apportant de l'eau brute, pour permettre la mise à l'irrigation des terres agricoles.

Le périmètre est desservi par un canal principal (de transport gravitaire) de 50 km et un réseau de distribution de 250 km. Les 2/3 des réseaux de distribution sont constitués de canalisations (sous pression ou sous basse-pression) et le 1/3 restant fonctionne encore de façon gravitaire, avec des réseaux maçonnés aériens. Depuis l'origine, l'unique ressource en eau de l'ASA est le fleuve Hérault, cours d'eau méditerranéen soumis à de fortes variations de débits et à des étiages très sévères. Ainsi, l'ASA doit-elle assurer la meilleure adéquation entre le partage équitable de la ressource et le maintien d'une agriculture moderne et performante. C'est dans ce contexte que depuis 20 ans, l'ASA réforme progressivement son fonctionnement technique et administratif : amélioration de la desserte en eau brute, création d'une dizaine de stations de pompage (60 m3/h à 900m3/h), gestion cartographique du périmètre et des ouvrages (Qgis/QField), contrôle des prélèvements et régulation automatique des 50 km de réseaux gravitaires (poste central de supervision pcWin), proposition de solutions innovantes pour le pilotage des irrigations à partir de smartphones (cabines Andromède), développement d'outils de communication en interne et vis-à-vis des usagers, mise en place de solutions de travail collaboratif, développement des outils numériques de terrain utilisables sur les tablettes numériques ...

L'équipe administrative et technique est composée d'une quinzaine d'agents.

Le principe de gestion du périmètre repose sur la notion juridique de droit réel : l'appartenance d'une parcelle au périmètre syndical est attachée à la parcelle et la suit en quelque main qu'elle passe, quelles que soient les évolutions d'usage de la parcelle. La parfaite connaissance et gestion du périmètre souscrit est donc une obligation permanente. Il est notamment impératif de connaitre, pour chaque parcelle, la limite entre le secteur public (à la charge de l'ASA) et le secteur privé (à la charge de l'adhérent).

Depuis le début des années 2000, l'ASA a mis en place un outil SIG, pour assurer le suivi de son périmètre (environ 1200 parcelles souscrites). Cependant, toutes les archives SIG ne sont pas aux normes des nouveaux textes en vigueur (problème des réseaux numérisés avant 2015). L'outil a d'abord été développé sous interface ArcGis, puis depuis 2019, un poste de SIGiste a été créé, avec bascule de l'outil sous licence Qgis. Le présent poste est ouvert dans le cadre du remplacement du Sigiste recruté en 2019

De façon courante, le SIG permet de présenter de façon cartographique, les données des parcelles adhérentes (tarif, mode de desserte, mode d'irrigation, numéro d'engagement, quartier hydraulique,...). Pour faciliter le travail de terrain des agents, les cartes produites à l'ASA sont publiées sur une solution cartographique en ligne, pour pouvoir être consultée en mobilité (tablettes numériques). Cet outil doit permettre d'améliorer la communication, notamment pour la gestion des avaries d'exploitation.

Par ailleurs, les travaux de modernisation en cours conduisent l'ASA à créer de nouveaux ouvrages et de nouveaux réseaux, qui nécessitent d'être intégrés aux ouvrages existantes (importation des

ouvrages exécutés – DOE- dans les bases de données existantes). Les projets en cours actuellement concernent environ 900 ha.

Dans le cadre d'une convention de prestations, l'ASA du Canal de Gignac assure actuellement, une prestation au profit de l'Union des ASA d'Irrigation et de Gestion d'Ouvrages de l'Hérault (AIGO34), pour développer l'outil cartographique auprès d'une dizaines d'ASA ne disposant d'aucun moyens en propre.

Localisation

Le poste est basé à Gignac (34150), avec des déplacements réguliers sur le périmètre syndical (communes du périmètre syndical, de la moyenne vallée de l'Hérault).

Finalité du poste :

Sous la responsabilité de la Responsable des Travaux Neufs et du Patrimoine, elle-même placée sous la Responsabilité de la Directrice, le Sigiste aura pour mission d'assurer la maintenance, la mise à jour et l'évolution de la solution SIG, dans un objectif de connaissance et de protection des ouvrages, mais également dans un objectif opérationnel de fournir des outils d'aide à l'exploitation et d'aide à la communication auprès des adhérents.

Dans le cadre de la convention de prestation de services auprès de l'AIGO34 par l'ASA du Canal de Gignac, le SIGiste est amené à fournir le même type de missions, sous l'autorité de la Directrice, auprès d'une dizaine d'autres ASA (entre 5 et 15% du temps, selon les périodes)

Missions:

Missions principales

- Tenue à jour des ouvrages de l'ASA et intégration des plans de récolement :
 - Numérisation et/ou intégration automatique (scripts à développer) des ouvrages exécutés ou des plans de récolement (plans autocad par exemple)
 - Maintien opérationnel de l'outil GPS interne (balise RTK)
 - Production et publication de plans de réseaux en « classe A », dans le cadre de la démarche « construire sans détruire »,
 - o Participation à la réponse aux DT et DICT des tiers
- Organisation des outils de partage des données au sein de l'ASA
 - Maintenance de l'outil cartographique en ligne sur Lizmap
 - Développement d'outils opérationnels (publipostage à partir d'une sélection, outil de consultation à destination des notaires, outil cartographique sur tablette, ...)
- Production de cartes :
 - Production d'éléments visuels synthétiques pour accompagner la communication de l'ASA (identification des secteurs concernés par une avarie d'eau, atlas cartographiques des parcelles et des adhérents, ...)
 - Editions de formulaires: lors des phases de travaux, production des actes d'engagement, notifiés nominativement aux adhérents, pour leur signaler la modification de service, la modification de point de livraison, la création d'une servitude... / publipostage cartographique / ...
- Evolution de la solution SIG
 - o Participation au groupe de travail national de l'Association ASA de France
 - o Participation aux réunions de travail avec le CRIGE OpenIg
 - Proposition de nouvelles fonctionnalités pour améliorer la productivité des équipes et l'exploitation des réseaux
- Tenue à jour des données nominatives des parcelles du périmètre :
 - Accès aux données MAJIC et traitement cartographique annuel
 - Analyse des données MAJIC, pour accompagnement à la mise à jour de la base de données syndicale et maintien de la cohérence entre les données administratives « tabulaires » et la cartographie

Missions secondaires

- Participation à la maintenance informatique de l'ASA et à la gestion de la flotte de téléphones portables et tablettes mis à disposition des agents

- De façon globale, participation à la vie administrative et statutaire de l'ASA, en fonction des évènements et des disponibilités, et dans la mesure des compétences de l'agent.

Profil recherché:

Vous avez une formation initiale en Système d'Information Géographique (Bac +3 à Bac +5) dans une spécialité SIG : licence professionnelle en géomatique / licence en géographie, aménagement / écoles d'ingénieurs et masters en systèmes d'information géographique, SIG et aménagement du territoire, SIG et développement durable,...

NB: Les débutants sont acceptés

Vous maitrisez les outils SIG (suite logiciel utilisée : Qgis, QGis Serveur, PostGis, Qfield,... Lizmap), les règles de représentation et d'analyse cartographique, la sémiologie graphique, ...

Vous êtes à l'aise dans la gestion de Bases de Données, et disposez de connaissances de base en programmation Pyhton. La connaissance de l'exploitation des fichiers fonciers serait appréciée

Vous êtes parfaitement à l'aise avec les outils informatiques mobiles (tablettes, smartphone ...)

Vous savez planifier votre travail et vous organiser pour répondre à une charge de travail confiée en autonomie, dans le souci du respect des échéances fixées. Vous êtes rigoureux, méthodique et vous avez le sens du détail

Vous êtes capable de travailler en équipe, pour analyser et comprendre les besoins des prescripteurs, vous êtes pédagogue pour accompagner les futurs utilisateurs à l'emploi des outils que vous développez

Vous avez le sens du service public, et la satisfaction du travail accompli. Vous êtes respectueux des obligations des agents publics (obligation de réserve, d'obéissance, etc...)

NB : L'ASA se réserve le droit de sélectionner des candidatures répondant partiellement à ces critères, en assurant les formations complémentaires ad hoc.

Conditions:

Contrat à Durée Indéterminée (CDI), avec période d'essai de 2 mois renouvelable une fois.

Travail à temps plein à 35h/semaine. Horaires fixes

Rémunération : selon le profil, la rémunération du SIGiste suit la grille des techniciens de la fonction publique territoriale avec un classement initial, lors de l'embauche, selon le niveau de compétence et l'expérience.

Avantages : ticket restaurant, participation de l'ASA à la mutuelle complémentaire, Carte Campagne, Organisme de protection sociale = MSA.

Période d'essais, délai de préavis

Période d'essais de trois mois, renouvelable une fois

Préavis en cas de démission : 1 mois si la durée de service est inférieure à 2 ans, 2 mois au-delà

Candidature:

Merci d'adresser votre candidature par mail à l'adresse <u>accueil@asagignac.fr</u> / Objet : Recrutement SIGiste 2023, <u>avant le 15 aout 2023</u>

Merci de ne pas appeler au téléphone. Les réponses seront données par écrit.

L'acte de candidature comportera une **lettre de motivation, un CV et les coordonnées d'un référent** (numéro de téléphone, mail) au sein de la (des) structure(s) d'accueil identifiée(s) dans le CV (référent qui sera consulté en cas de sélection du profil).